

ÖREB-Kataster Jahresbericht 2020 / Cadastre RDPPF rapport annuel 2020



Toutes les indications à fournir se rapportent à l'exercice 2020. Les informations exigées sont clairement spécifiées à chaque question. Veuillez également prêter attention aux remarques formulées.

Table des matières

Informations générales et accroître le degré de notoriété (questions 1 à 4)

1er axe: introduction des thèmes RDPPF sur l'ensemble du territoire suisse (questions 5 à 10)

Exploitation du cadastre RDPPF (questions 11 à 26)

2ème axe: extension du contenu du cadastre RDPPF sur l'ensemble du territoire suisse (questions 27 à 34)

3ème axe: développement ponctuel du cadastre RDPPF (questions 35 à 38)

Financement (questions 39 à 42)

Conclusion (questions 43 à 45)

1 - Informations générales et accroître le degré de notoriété

	Kanton
--	---------------

Veillez sélectionner votre canton:	<input type="radio"/> Aargau <input type="radio"/> Appenzell Innerrhoden <input type="radio"/> Appenzell Ausserrhoden <input type="radio"/> Bern / Berne <input type="radio"/> Basel-Landschaft <input type="radio"/> Basel-Stadt <input type="radio"/> Fribourg / Freiburg <input type="radio"/> Genève <input type="radio"/> Glarus <input type="radio"/> Graubünden / Grischun / Grigioni <input type="radio"/> Jura <input type="radio"/> Luzern <input type="radio"/> Neuchâtel <input type="radio"/> Nidwalden <input type="radio"/> Obwalden <input type="radio"/> Sankt Gallen <input type="radio"/> Schaffhausen <input type="radio"/> Solothurn <input type="radio"/> Schwyz <input type="radio"/> Thurgau <input type="radio"/> Ticino <input type="radio"/> Uri <input type="radio"/> Vaud <input type="radio"/> Valais / Wallis <input type="radio"/> Zug <input type="radio"/> Zürich
---	--

2 - Durant l'année sous revue, le canton a-t-il publié des articles dans des revues spécialisées et rédigé des communiqués destinés à ses multiplicateurs pour accroître le degré de notoriété du cadastre RDPPF?

C2 swisstopo und die Kantone setzen sich zusätzlich für die Steigerung des Bekanntheitsgrades des ÖREB-Katasters auf allen Ebenen und mit allen zweckdienlichen Mitteln ein.

- Schreiben von Fachbeiträgen für Fachzeitschriften (z.B. «cadastre», «Schweizer Gemeinde», «kommunal magazin», «Jusletter» etc.),
- Verfassen/Nutzen von Medienmitteilungen,
- Einsatz der verschiedenen Kommunikationsmittel.

C2 swisstopo et les cantons s'engagent en outre en faveur de l'accroissement de la notoriété du cadastre RDPPF à tous les niveaux, en recourant à tous les moyens utiles à cette fin:

- publication d'articles dans des revues spécialisées (comme «cadastre», «Commune suisse», «kommunal magazin», «Jusletter», etc.)
- rédaction/utilisation de communiqués aux médias
- mise en œuvre des différents moyens de communication.

	Oui	En partie	Non
Canton	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Communes (administrations des constructions)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Agences immobilières	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Banques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Assurances	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Architectes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Bureaux d'études et d'ingénieurs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Etablissements industriels	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aménagement local et du paysage (bureaux d'aménagistes)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Protection de l'environnement (forêt, eau, sols)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Jurisprudence (études de notaires, cabinets d'avocats)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Géomètres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Remarques

3 - Durant l'année sous revue, le canton a-t-il mis en œuvre des mesures marketing et de communication visant à accroître le degré de notoriété du cadastre RDPPF?

Remarque: le degré de notoriété du cadastre RDPPF est accru parmi la population, dans les milieux spécialisés, au sein de la classe politique, de l'administration et parmi les acteurs économiques. Pour qu'un nouveau service – comme le cadastre RDPPF – soit utilisé, il doit être connu. Le cadastre RDPPF l'est encore trop peu dans le grand public, les milieux économiques et les administrations fédérales, cantonales et communales qui ne sont pas directement concernées. C'est pourquoi des efforts doivent être entrepris à tous les niveaux en recourant à tous les moyens appropriés pour accroître la notoriété de ce nouvel instrument d'information officiel, dédié aux restrictions de droit public à la propriété foncière.

	C3 Die Kantone definieren auf der Grundlage des Marketing- und Kommunikationskonzeptes ihre Marketing- und Kommunikationsmassnahmen zur Einführung und Steigerung des Bekanntheitsgrades des ÖREB-Katasters und setzen diese zwischen September 2020 und Februar 2021 um.
	C3 Les cantons définissent leurs propres mesures marketing sur la base du concept fédéral, visant à faire connaître le cadastre RDPPF et à en accroître la notoriété. Ils les mettent en œuvre entre septembre 2020 et février 2021.

- Oui
 En partie
 Non

Remarques

4 - A quel stade en est l'introduction?

Remarque: sous «Constitution en cours dans le canton», tous les contenus doivent être indiqués jusqu'au terme du projet, donc la conclusion des travaux d'introduction et la mise en ligne de toutes les données du cadastre RDPPF. Sous «Exploitation du cadastre RDPPF», il convient de détailler en plus l'exploitation après la mise en service du portail du cadastre RDPPF. Une fois le projet achevé, le compte rendu ne porte plus que sur l'«Exploitation du cadastre RDPPF». Les procédures juridiques en instance, entravant la mise en ligne des données RDPPF ne constituent pas une raison suffisante pour ne pas clôturer le projet. La poursuite du développement de 2020 à 2023 ne fait pas partie de l'introduction et n'est pas abordée ici, mais plus loin dans le rapport annuel.

- Constitution en cours dans le canton = projet
- Constitution (projet) et exploitation (après la mise en service du portail du cadastre RDPPF) en cours dans le canton
- Exploitation en cours dans le canton = projet achevé, exploitation seule

5 - 1er axe: introduction des thèmes RDPPF sur l'ensemble du territoire suisse

Remarque: le cadastre RDPPF est établi et tenu à jour dans tous les cantons – sur l'intégralité de leurs territoires respectifs – pour l'ensemble des 17 thèmes du cadastre RDPPF répertoriés jusqu'à présent à l'annexe 1 OGéo.

-  A2 Die Kantone bauen den ÖREB-Kataster flächendeckend und über alle 17 bisherigen ÖREB-Katasterthemen gemäss Anhang 1 GeolV in ihrem Kantonsgebiet fertig auf und aktualisieren diesen fortlaufend.
-  A2 Les cantons finalisent la mise en place du cadastre RDPPF sur l'intégralité de leur territoire pour les 17 thèmes RDPPF définis jusqu'à présent selon l'annexe 1 OGéo et l'actualisent en permanence.

	Complet	Partiel	Absent
Plans d'affectation (ID 73)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Alignements des routes nationales (ID 88)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Zones réservées des installations aéroportuaires (ID 103)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Plan de la zone de sécurité (ID 108)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Cadastre des sites pollués CSP (ID 116)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
CSP – domaine militaire (ID 117)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
CSP – domaine des aérodromes civils (ID 118)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
CSP – domaine des transports publics (ID 119)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Zones de protection des eaux souterraines (ID131)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Périmètres de protection des eaux souterraines (ID132)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Degré de sensibilité au bruit (dans les zones d'affectation) (ID 145)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Limites forestières statiques (ID 157)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Distances par rapport à la forêt (ID 159)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Thèmes cantonaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si un thème RDPPF n'a pas été introduit ou ne l'a été que partiellement, pourquoi en a-t-il été ainsi?

6 - Quel est le calendrier prévu, en termes de nombre annuel de communes traitées, jusqu'à la couverture territoriale complète?

-  A4 Die Kantone im Aufbau aktualisieren fortlaufend den Terminplan für den flächendeckenden und termingerechten Aufbau des ÖREB-Katasters (z.B. Anzahl Gemeinden pro Jahr).
-  A4 Les cantons actualisent en permanence le calendrier de mise en place du cadastre RDPPF sur tout le territoire dans le délai imparti (exemple: nombre de communes traitées par an).

	2020	2021	2022	2023	2024
Théorique					
Effectif					

Remarques

7 - La solution technique est-elle restée inchangée par rapport au concept d'introduction?

- inchangée
- modifiée

Remarques

8 - La solution technique ayant été modifiée par rapport au concept d'introduction, quelles changements lui ont été apportés?

9 - Dépenses annuelles internes de l'ORC (projet, totalité des frais)

La charge financière supportée par l'organisme responsable du cadastre (ORC) pour le projet doit être indiquée pour l'année sous revue. Les valeurs suivantes s'appliquent pour le calcul du tarif horaire moyen: chef/fe de projet = tarif KBOB B, collaborateur/trice scientifique = tarif KBOB C, autre collaborateur/trice = par analogie, sur la base des autres classes KBOB.

	Heures	Tarif moyen	Francs
Internes à l'ORC			

Remarques

10 - Dépenses annuelles externes de l'ORC (projet, totalité des frais)

	Francs
Mandats externes	

Remarques

11 - Le portail du cadastre RDPPF est-il en service ?

- Oui
 Non

12 - Les services (service Web RDPPF, DATA-Extract, extrait PDF et portail du cadastre RDPPF) sont-ils en exploitation normale?

Remarque: les services respectent-ils les instructions en vigueur en 2020?

- «Cadastre RDPPF – Service Web RDPPF (appel d'un extrait)»
- «Cadastre RDPPF - DATA-Extract»
- «Cadastre RDPPF – Contenu et graphisme de l'extrait statique» et
- «Cadastre RDPPF – Procès-verbal de réception du système»



B2 Die Kantone erstellen und betreiben die Dienste ÖREB-Webservice, DATA-Extract, PDF-Auszug sowie das ÖREB-Katasterportal.



B2 Les cantons établissent et exploitent en continu les services (service Web RDPPF, le DATA-Extract, l'extrait PDF ainsi que le portail du cadastre RDPPF).

- Oui
- En partie
- Non

Remarques

13 - Si les services ou le portail du cadastre n'ont pas été en exploitation normale ou ne l'ont été que partiellement, quelles raisons peuvent l'expliquer?

14 - Exploitation du cadastre RDPPF: l'organisation de l'exploitation au sein du canton est-elle restée inchangée par rapport à l'année passée ou au guide de l'organisation et de l'exploitation?

- inchangée
- modifiée

Remarques

15 - Quelles modifications lui ont été apportées?

16 - Nombre d'accès à des extraits dynamiques (service de consultation), DATA-Extract (XML/JSON), statiques (PDF) et certifiés conformes:

	Nombre d'accès dynamiques (SIG+WMS+WFS)	Nombre d'accès DATA-Extract (XML/JSON)	Nombre d'accès statiques (PDF)	Nombre d'extraits certifiés conformes
2020				

Remarques

17 - Valeurs clés concernant la disponibilité du système, la gestion des changements / des versions et le service d'assistance (système de tickets) pour l'année sous revue:

	2020	Remarques
Disponibilité du service de consultation: [% de 7x24]		
Versions: [nombre] au total		
Changements mis en œuvre: [nombre] au total		
Incidents: [nombre] au total, se répartissant ainsi		
- erreurs/bugs [sous-total]		
- transmis à l'assistance/formation [sous-total]		
- changements [sous-total]		
Délai de résolution des problèmes: [nombre] au total, résolus		
- en 4 heures au plus [sous-total]		
- en une journée au plus [sous-total]		
- en quelques jours [sous-total]		

18 - La solution technique est-elle restée inchangée par rapport à l'année précédente ou au guide de l'exploitation?

- Oui
 Non

Remarques

19 - Quelles modifications lui ont été apportées?

20 - Nombre de mises à jour de données (= nouvelle date de mutation) par thème du cadastre RDPPF, thèmes cantonaux inclus, durant l'année sous revue.

	Nombre de mise à jour
Plans d'affectation (ID 73)	
Cadastre des sites pollués CSP (ID 116)	
Zones de protection des eaux souterraines (ID131)	
Périmètres de protection des eaux souterraines (ID132)	
Degré de sensibilité au bruit (dans les zones d'affectation) (ID 145)	
Limites forestières statiques (ID 157)	
Distances par rapport à la forêt (ID 159)	
Thèmes cantonaux	

Remarques

21 - Le canton a-t-il mis à jour les thèmes RDPPF relevant de la compétence de la Confédération dans le délai d'une journée?



A3 Die Kantone publizieren die ÖREB-Themen in der Zuständigkeit des Bundes innert Tagesfrist.



A3 Les cantons publient les thèmes RDPPF relevant de la compétence de la Confédération dans un délai d'une journée.

- Oui
- En partie
- Non

Remarques

22 - Si les données fédérales n'ont pas été mises à jour dans le délai d'une journée ou ne l'ont été que partiellement, quelles raisons peuvent l'expliquer?

23 - Des mesures visant à accroître la qualité des données ou à optimiser les processus ont-elles été prises?

- Non
- Oui

24 - Quelles sont ces mesures?

25 - La charge financière interne supportée par l'organisme responsable du cadastre (ORC) au titre de l'exploitation doit être indiquée pour l'année sous revue.

Remarque: les valeurs suivantes s'appliquent pour le calcul du tarif horaire moyen: chef/fe de projet = tarif KBOB B, collaborateur/trice scientifique = tarif KBOB C, autre collaborateur/trice = par analogie, sur la base des autres classes KBOB.

	Heures	Tarif moyen	Francs
Internes à l'ORC			

Remarques

26 - La charge financière externe supportée par l'organisme responsable du cadastre (ORC) au titre de l'exploitation doit être indiquée pour l'année sous revue.

	Francs
Mandats externes	

Remarques

27 - 2ème axe: extension du contenu du cadastre RDPPF sur l'ensemble du territoire suisse: le canton a-t-il participé au projet prioritaire des surfaces d'effet?

	E6 Unter der Leitung eines Kantons wird in einem Schwergewichtsprojekt der Bedarf von Wirkungsflächen bei punkt- und linienförmigen ÖREB (z.B. Bau- und Abstandslinien, Naturobjekte) analysiert.
	E6 C'est sous la direction d'un canton et dans le cadre d'un projet prioritaire que va être analysé le besoin de «surfaces d'effet» pour les RDPPF ponctuelles et linéaires (par exemple les alignements et les distances minimales à respecter ou les objets naturels).

- Oui, direction
- Oui, collaboration
- Non

Remarques

28 - Le canton prend-il en charge l'accès public, centralisé et gratuit aux informations foncières dans la Suisse entière?

Remarque: le cadastre RDPPF prend en charge l'accès centralisé à des informations foncières dans la Suisse entière.

	J1 Der öffentliche, zentrale und freie Zugang zu Grundstückinformationen mit den entsprechenden Schnittstellen wird durch die zuständigen Fachstellen des Bundes und der Kantone unterstützt.
	J1 L'accès centralisé aux informations foncières public et librement accessible via les interfaces correspondantes est soutenue par les services spécialisés responsables de la Confédération et des cantons.

- Oui
- Processus en cours
- Non

Remarques

29 - Pourquoi l'accès public, centralisé et gratuit aux informations foncières n'est-il pas pris en charge?

30 - Le canton travaille-t-il à la poursuite du développement (concept, réalisation)?

- Oui
- Non

31 - Le canton a-t-il publié les modifications en cours avec ou sans effet anticipé?

	G4 Die Kantone vollziehen die Weiterentwicklung ihres ÖREB-Katasters, um die laufenden Änderungen an ÖREB gemäss Anforderung des Bundes publizieren zu können.
	H4 Die Kantone vollziehen die Weiterentwicklung ihres ÖREB-Katastersystems, um die «rechtliche Vorwirkung» gemäss Anforderung des Bundes publizieren zu können.
	G4 Les cantons poursuivent le développement de leur cadastre RDPPF, afin de pouvoir publier les objets en cours de modification comme l'exige la Confédération.
	H4 Les cantons poursuivent le développement de leur cadastre RDPPF afin de pouvoir publier les «effets juridiques anticipés» comme l'exige la Confédération.

- Oui
- Processus en cours
- Non

Remarques

32 - Pourquoi le canton ne publie-t-il pas les modifications en cours avec ou sans effet anticipé?

33 - Le canton a-t-il identifié les processus internes à l'administration revêtant de l'importance?

Remarque: les données du cadastre RDPPF permettent la prise en charge complète de certains processus numériques internes à l'administration, concernés

- *au stade de la définition de RDPPF (jusqu'à la fonction supplémentaire d'organe de publication),*
- *au stade de leur utilisation au sein des administrations (autorisation de construire et autres) et*
- *via des interfaces automatisées avec les systèmes environnants.*

	I1	Der Bund und die Kantone identifizieren die Prozesse, in denen der ÖREB-Kataster eine Relevanz hat.
	I1	La Confédération et les cantons identifient les processus au sein desquels le cadastre RDPPF revêt de l'importance.

- Oui
- Processus en cours
- Non

Remarques

34 - Pourquoi le canton n'identifie-t-il pas les processus internes à l'administration?

35 - 3ème axe: développement ponctuel du cadastre RDPPF: le canton a-t-il participé à un projet prioritaire visant à accroître l'utilisation au sein de l'administration?

Remarque: le soutien de processus administratifs par le cadastre RDPPF est notamment visé en matière

- *d'autorisations de construire, vues en 3D et BIM (Building Information Modelling) compris,*
- *d'assurances de bâtiments,*
- *de thématiques telles que l'espace aérien et le sous-sol.*

	K1 Unter der Leitung eines Kantons werden in Schwergewichtsprojekten die Möglichkeiten zur Unterstützung von digitalen Baubewilligungsprozessen (3D, BIM) sowie zu Themen im Luftraum und im Untergrunde mit ÖREB-Informationen analysiert.
	K2 Unter der Leitung eines Kantons werden in einem Schwergewichtsprojekt die Möglichkeiten zur Unterstützung von digitalen Verwaltungsprozessen, z.B. in Zusammenarbeit mit einer Gebäudeversicherung, analysiert.
	K3 Unter der Leitung eines Kantons werden in einem Schwergewichtsprojekt der Bedarf sowie die juristischen, organisatorischen und technischen Aspekte analysiert, damit der ÖREB-Kataster den entsprechenden rechtlichen Stellenwert (Rechtsverbindlichkeit) erhält und als amtliches Publikationsorgan gestärkt wird.
	K1 C'est sous la direction d'un canton et dans le cadre de projets prioritaires que vont être analysées les possibilités de soutenir les processus numériques d'autorisation de construire (3D, BIM) ainsi que les thématiques de l'espace aérien et du sous-sol) par des informations RDPPF.
	K2 C'est sous la direction d'un canton et dans le cadre d'un projet prioritaire que vont être analysées les possibilités de soutenir les processus administratifs numériques, en collaboration par exemple avec une assurance de bâtiment.
	K3 C'est sous la direction d'un canton et dans le cadre d'un projet prioritaire que vont être analysés le besoin d'accorder la valeur juridique requise (foi publique) au cadastre RDPPF et de le conforter en sa qualité d'organe officiel de publication ainsi que les aspects juridiques, organisationnels et techniques qui s'y rapportent.

- Oui, direction
- Oui, participation
- Non

Remarques

36 - Le canton a-t-il participé au projet prioritaire d'«extension par d'autres restrictions»?

Remarque: le besoin à l'échelle suisse d'un cadastre comprenant en plus des RDPPF à caractère général et abstrait, des décisions individuelles ou des restrictions liant les autorités, est clarifié.

	M1 Unter der Leitung eines Kantons wird in einem Schwergewichtsprojekt der konkrete Bedarf für einen Kataster, der behördenverbindliche Beschränkungen beinhaltet, abgeklärt.
	M2 Unter der Leitung eines Kantons wird in Schwergewichtsprojekten geprüft wie die generell-abstrakten ÖREB und Einzelverfügungen im ÖREB-Kataster identifiziert, aufgenommen und publiziert werden könnten.
	M1 C'est sous la direction d'un canton et dans le cadre d'un projet prioritaire que va être examiné le besoin concret en matière d'un cadastre comprenant des restrictions liant les autorités.
	M2 C'est sous la direction d'un canton et dans le cadre de projets prioritaires que vont être examinés comment les RDPPF générales-abstraites et les décisions individuelles peuvent être introduites et publiées dans le cadastre RDPPF.

- Oui, direction
- Oui, participation
- Non

Remarques

37 - Dépenses annuelles internes de l'organisme responsable du cadastre (ORC) en matière de poursuite du développement (totalité des frais).

Remarque: les valeurs suivantes s'appliquent pour le calcul du tarif horaire moyen: chef/fe de projet = tarif KBOB B, collaborateur/trice scientifique = tarif KBOB C, autre collaborateur/trice = par analogie, sur la base des autres classes KBOB.

	Heures	Tarif moyen	Francs
Internes à l'ORC			

Remarques

38 - Dépenses annuelles externes de l'organisme responsable du cadastre (ORC) en matière de poursuite du développement.

	Francs
Mandats externes	

Remarques

39 - Financement: comment les moyens financiers alloués ont-ils été utilisés durant l'année sous revue?

Les paiements effectués apparaissent sur l'extrait joint de l'AMO daté du 10 janvier 2021, issu de la planification des paiements au 31 décembre 2020.

Entrée: par exemple, 12345.65

	Montant théorique selon l'AMO en francs	Effectif en francs
Contribution annuelle globale versée au titre des charges d'exploitation, cf. article 20 OCRDP		
Contribution annuelle globale versée au titre des charges de développement, cf. article 20 OCRDP		
Contributions fédérales supplémentaires pour des projets prioritaires (définies dans des conventions particulières spéciales)		

Remarques

40 - Les moyens financiers alloués ont-ils été utilisés conformément à la convention-programme pour les années 2020 à 2023?

- Oui, ils l'ont été
- Non, ils ne l'ont pas été

Remarques

41 - Quels sont les écarts en matière d'utilisation des moyens ou comment s'expliquent-ils?

42 - Quelles propositions de modification soumettriez-vous dans le cadre de l'évaluation du cadastre RDPPF?

A l'issue de l'introduction du cadastre RDPPF dans toute la Suisse, une évaluation doit être faite (article 43 LGéo et article 32 OCRDP). L'objectif de cette évaluation est d'analyser le cadastre RDPPF, concernant sa nécessité, son opportunité, son efficacité et son efficience économique et de faire des propositions de modification. Ce rapport destiné au Parlement sera transmis au Conseil Fédéral d'ici à fin 2021. Le rapport d'évaluation sera rédigé par l'organisme d'accompagnement du cadastre RDPPF d'ici à septembre 2021.

43 - Quelle appréciation portez-vous sur les prestations de swisstopo (Mensuration et COSIG)?

44 - Remarques finales: faites-nous part ici des particularités et des spécificités de l'année sous revue qu'il n'a pas été possible de mentionner jusqu'à présent.



45 - Mission accomplie! C'était la dernière question!

Avez-vous exporté vos réponses sous forme de fichier Word et les avez-vous contrôlées?

Voulez-vous fermer le rapport annuel, le clôturer et le transmettre à swisstopo?

Si vous avez répondu par l'affirmative à cette dernière question et si vous avez clôturé le rapport annuel, vous ne pourrez plus y accéder pour procéder à des corrections.

Merci beaucoup d'avoir généré le rapport annuel.

